



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

# Cérémonie d'assermentation : quatre nouveaux capitaines à la CGN !

Quatre nouveaux capitaines de bateaux ont été assermentés le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009 par la Préfète du district de Lausanne, Mme Sylviane Klein. Cette cérémonie s'est déroulée sur le bateau "Rhône" amarré au chantier de la CGN.

**M. Daniel GONIN**, né le 20 décembre 1970, de Essertines s/Yverdon, divorcé, père d'une fille.

Engagé en tant que plâtrier-peintre, **M. Daniel GONIN** est entré au service de la CGN le 15 mars 1992. Il a été nommé batelier en 1993, contrôleur 2 en 1995, contrôleur 1 en 1997, sous-timonier en 2000, timonier en 2002 et enfin timonier-pilote en 2004.

**M. Jean-Martial MERCANTON**, né le 28 juillet 1970, de Forel-Lavaux, marié, père d'une fille.

Engagé en tant qu'électricien, **M. Jean-Martial MERCANTON** est entré au service de la CGN le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Il a été nommé batelier en 1991, contrôleur 2 en 1992, contrôleur 1 en 1993, sous-timonier en 1995, timonier en 1997 et enfin timonier-pilote en 2000.

Son père étant déjà capitaine à la CGN, c'est la première fois depuis 1873 qu'un père et un fils sont capitaines au sein de la Compagnie en même temps !

**M. José REGA**, né le 7 janvier 1963, de La Coruña, Espagne, marié, père d'une fille et d'un garçon.

Engagé en tant que menuisier-ébéniste, **M. José REGA** est entré au service de la CGN le 3 avril 1995. Il a été nommé batelier en 1996, contrôleur 2 en 1997, contrôleur 1 en 1998, sous-timonier en 2000, timonier en 2002 et enfin timonier-pilote en 2005.

**M. Patrick SCHAFFNER**, né le 20 mai 1969, de Hausen b. Brugg, célibataire.

Engagé en tant qu'adjoint au Service d'exploitation, **M. Patrick SCHAFFNER** est entré au service de la CGN le 1<sup>er</sup> février 1993. Après le cursus habituel, il a été nommé caissier en 1998, sous-timonier en 2003, timonier en 2004 et enfin timonier-pilote en 2006.

**Messieurs Daniel GONIN, Jean-Martial MERCANTON, José REGA et Patrick SCHAFFNER** accèdent aujourd'hui au rang de capitaine de bateaux, après avoir passé les examens théoriques et pratiques de l'Office fédéral des transports (OFT) et navigué à satisfaction comme commandants d'un bateau durant plus de 300 jours.

Conformément à la réglementation concernant la navigation sur le Léman, les capitaines des bateaux sont habilités à dresser procès-verbal des infractions aux dispositions du règlement et de toutes celles commises à bord des bateaux qu'ils commandent. D'où la nécessité de l'assermentation, au cours de laquelle les nouveaux capitaines promettent d'exercer leurs fonctions en toute conscience et de remplir fidèlement tous les devoirs de leur charge.

Bon vent, Messieurs les capitaines !